



SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PAUL

ARRETE N°1576 Enregistré le 17 octobre 2011

Portant modification de l'arrêté nommant les membres
de la Commission Locale de l'Eau de l'Ouest de la Réunion

**LE PREFET
DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT
DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de l'environnement, notamment les articles L 212-3 à L 212-7 et R 212-29 à R 212-34 ;
- VU** le décret N°2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation des services de l'Etat dans les départements et régions d'outremer ;
- VU** l'arrêté N 02-3238/SG/DRCTCV du 10 septembre 2002 fixant le périmètre du SAGE Ouest de la Réunion et la composition de la commission locale de l'eau modifié ;
- VU** l'arrêté N 06-2641/SG/DRCTCV du 10 février 2006 approuvant le SAGE Ouest ;
- VU** l'arrêté N°2147 du Sous-Préfet de Saint-Paul du 10 août 2009 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau de l'Ouest ;
- VU** l'arrêté N°1801 du Sous-Préfet de Saint-Paul du 04 août 2010 portant modification de l'arrêté nommant les membres de la Commission Locale de l'Eau de l'Ouest ;
- VU** l'arrêté N°1188 du Sous-Préfet de Saint-Paul du 03 août 2011 portant modification de l'arrêté nommant les membres de la Commission Locale de l'Eau de l'Ouest ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 1327 du 05 septembre 2011 portant modification de la délégation de signature à Monsieur Thomas CAMPEAUX, Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Paul ;
- VU** les désignations effectuées par différents organismes et groupement consultés ;
- SUR** sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Paul

.../...

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} – L'article 1^{er} de l'arrêté N°2147 du 10 août 2009 susvisé est modifié, dans le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics conformément au décret N°2010-1582 du 17 décembre 2010 susvisé et à la suite des désignations de nouveaux membres effectuées par les organismes et groupements consultés, comme suit :

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

En remplacement du Directeur Régional de l'Environnement, du Directeur Départemental de l'Equipeement et du Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement :

Monsieur le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant

En remplacement du Directeur de l'Agriculture et de la Forêt :

Monsieur le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant

En remplacement du Directeur Régional des Affaires Sanitaires et sociales :

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Représentant l'Office de l'Eau : le Directeur de l'OLE Monsieur Gilbert SAM YIN YANG

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

En remplacement de Monsieur Serge MENHAK : Monsieur Cyrille SERAPHIN

En remplacement de Monsieur Claude DERNANE : Monsieur Jean-Claude WELMANT

En remplacement de Monsieur Emeric DEQUIDT : Monsieur Stéphane LAURENT

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Sous-Préfet de Saint-Paul sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Le Préfet
Pour le Préfet, et par délégation
Le Sous-Préfet de Saint-Paul,



Thomas CAMPEAUX